

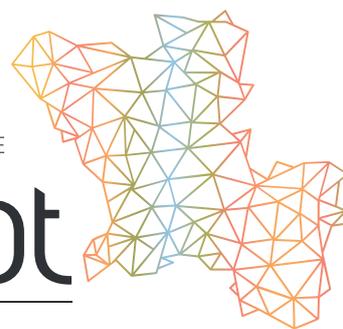


Construire le Sud Loire pour 2050

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE



Synthèse du Projet
d'Aménagement Stratégique
Révision du Schéma de Cohérence
Territoriale du Sud Loire

20
50

JUIN 2024



La procédure de Révision / le périmètre du Scot

Pièce essentielle du nouveau Scot Sud Loire, le **Projet d'Aménagement Stratégique** permet d'exprimer sur vingt ans un projet politique, stratégique et prospectif.

Ce projet intègre notamment et prioritairement un objectif de Zéro Artificialisation Nette conformément à la loi du 20 juillet 2023.

Ce projet s'applique à un périmètre élargi à l'échelle de 198 communes qui définit l'espace d'application et de gouvernance du Scot Sud Loire.

Conformément aux termes de l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, **le P.A.S. doit comporter les éléments suivants :**

- Une définition des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans ;
- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- Une délimitation des enjeux qui se dégagent de ce diagnostic ;
- Une détermination, par tranches de dix années, d'un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

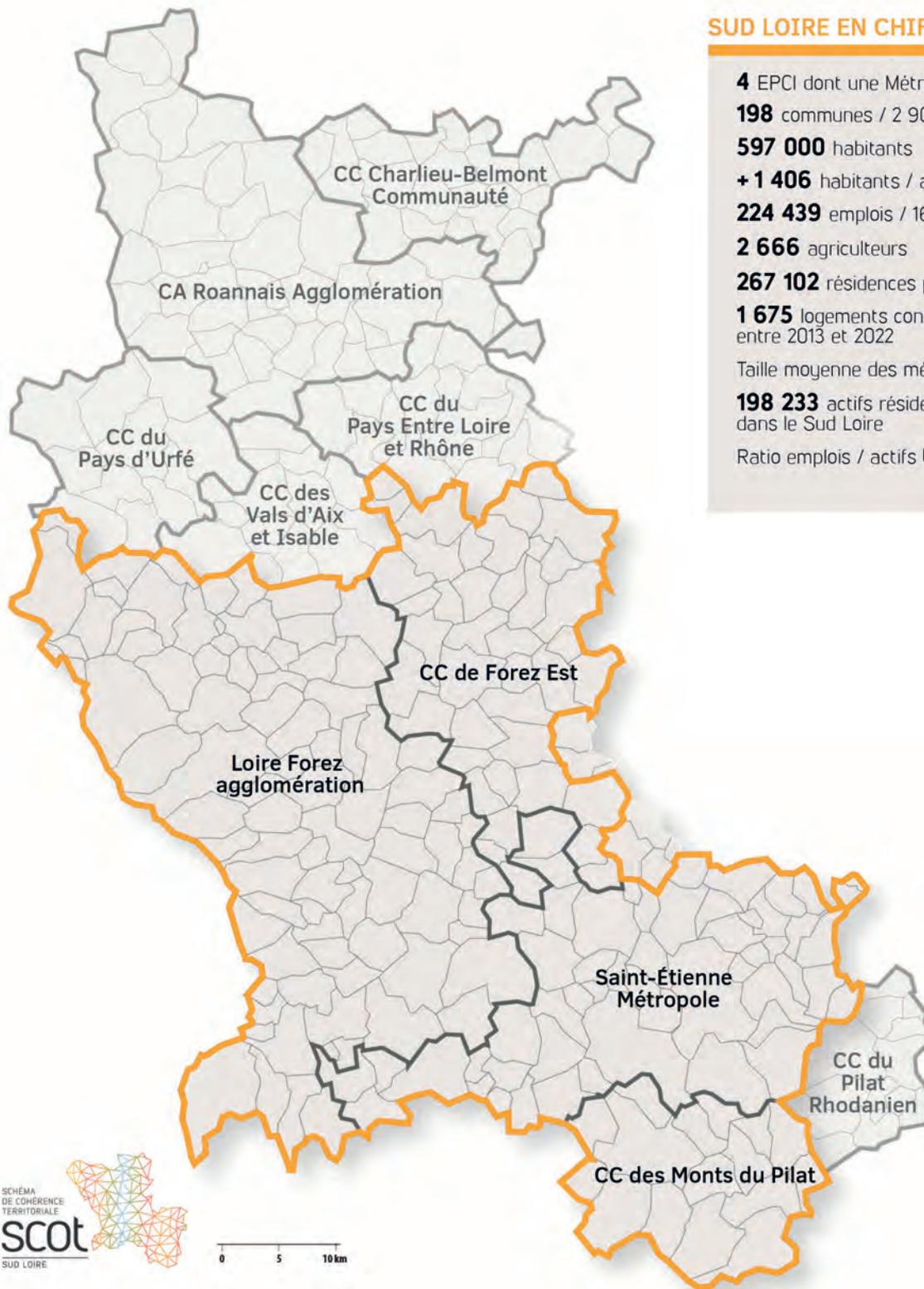
Les objectifs définis doivent concourir à la coordination des politiques publiques sur les territoires en favorisant et en respectant :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches ;

- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux ;
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

La rédaction de ce document a été réalisée à partir du cadre de référence suivant :

- Les objectifs inscrits dans la délibération de révision du Scot Sud Loire du 29 mars 2018 ;
- Des orientations légales et réglementaires à intégrer : loi Climat et Résilience, SDRADDET, Chartes des Parcs naturels régionaux du PILAT et du LIVRADOIS-FOREZ.
- Les acquis du Scot de 2013 ;
- Les enjeux issus du diagnostic territorial actualisé en 2019 puis en 2024 ;
- Les différentes contributions collectives et rencontres organisées dans le cadre de la procédure de révision du Scot Sud Loire depuis 2018 (une cinquantaine de rencontres avec les habitants et les élus qui viennent s'ajouter aux instances mensuelles du syndicat mixte).



SUD LOIRE EN CHIFFRES

4 EPCI dont une Métropole
198 communes / 2 904 km²
597 000 habitants
+ 1 406 habitants / an entre 2015 et 2021
224 439 emplois / 16 567 entreprises
2 666 agriculteurs
267 102 résidences principales
1 675 logements construits / an
entre 2013 et 2022
Taille moyenne des ménages **2,2**
198 233 actifs résident et travaillent
dans le Sud Loire
Ratio emplois / actifs **0,9**

La sobriété foncière, une trajectoire décisive pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050

La trajectoire de l'artificialisation, qui doit tendre vers zéro à horizon 2050, du SM Scot sud Loire n'est pas territorialisée.

Entre 2021 et 2031, le Scot sud Loire doit **réduire de 54,5 %, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** sur son territoire. Cette réduction s'apprécie par rapport à la consommation observée au cours de la décennie précédente, soit 2011-2021.

La surface de consommation d'ENAF, et de référence de la **période 2011-2021 : 1 528 ha**. La consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers s'entend comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur un territoire.

Sur la période 2031-2041, le Scot sud Loire entend poursuivre ses efforts de sobriété foncière en analysant et en réduisant l'artificialisation des sols.

L'objectif de réduction de l'artificialisation pour le Scot sud Loire est de - 50 % par rapport à la période 2021-2031. Cette artificialisation sera mesurée à partir des outils mis à disposition des territoires par l'Etat, à savoir l'OCSGE.

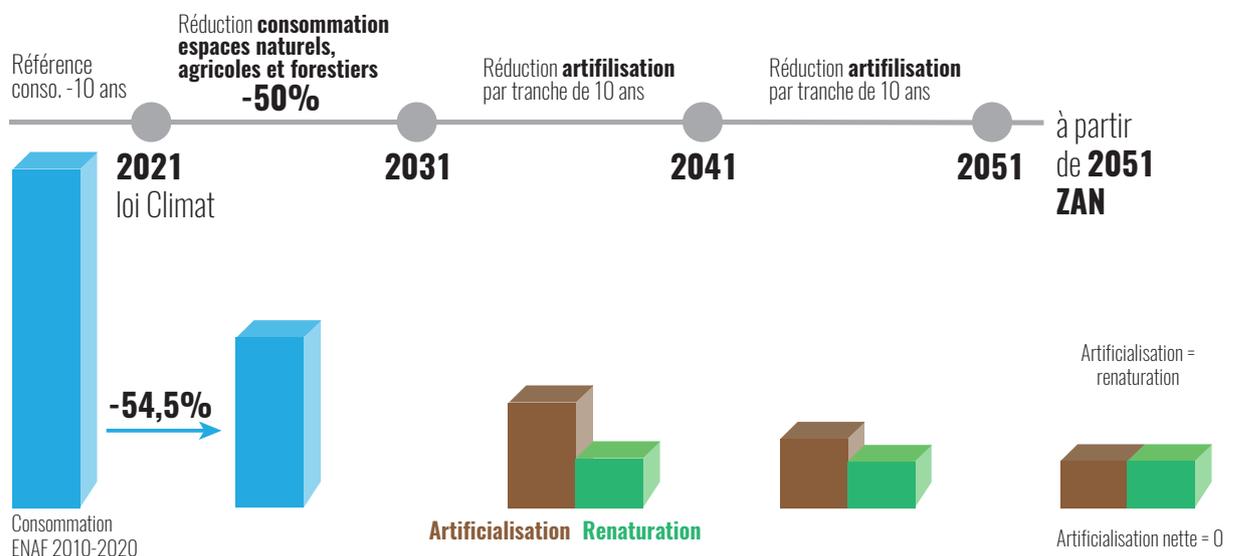
Cet outil sera disponible courant 2024 pour la Loire et permettra d'observer l'évolution de l'artificialisation depuis 2019 sur le territoire, par période de 3 ans. Ainsi un état zéro de l'artificialisation pourra être établi, permettant de mesurer l'artificialisation entre 2021 et 2031, qui sera la base de référence de l'objectif à atteindre en 2041.

Dans cette période, les actions de renaturation ou désartificialisation des sols permettront de compenser à la même hauteur des surfaces artificialisées, nécessaires au développement du territoire.

Période 2041-2051 : poursuivre la réduction du rythme de l'artificialisation de -50% par rapport à la période précédente (2031-2041) afin d'atteindre zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Pour s'inscrire volontairement dans la perspective de la zéro artificialisation en 2050, le Scot sud Loire projette une surface artificialisée ne pouvant dépasser 50% des surfaces artificialisées durant la décennie précédente (2031-2041). Dans cette période, l'artificialisation au-delà de cette limite devra obligatoirement être compensée par une renaturation de même surface.

Loi Climat et Résilience 22 août 2021 – Mécanisme





Les chiffres repères du diagnostic / les enjeux

Démographie

597 000 habitants en 2021
0,3 % solde naturel
28 % des habitants ont
plus de 60 ans
Entre 2015 et 2021 :
+ 0,2 % de croissance annuelle

Enjeux

Pérenniser la stabilité
démographique
Accompagner l'évolution de la
population et notamment le
vieillessement

Habitat

300 000 logements dont 86 %
de résidences principales
10% de logements **vacants**
48 000 logements sociaux soit
15 % du parc de logement total
170 000 € prix médian d'une
maison

Enjeux

Développer une offre de
logements diversifiée sur
l'ensemble du territoire
Mobiliser les logements existants
(vacants et occupés) par leur
rénovation

Mobilités

En 2021 (EMD) : **60 % des déplacements**
se font en **voiture**, **30 %** en marche à
pied, **8 % en transports en commun**
Le recours à l'**automobile** est **majoritaire**
dès que les déplacements **excèdent 1 km**
L'utilisation de la **voiture** est majoritaire
pour les trajets **domicile-travail**, qui plus
est avec une personne par voiture

Enjeux

Lutter contre l'autosolisme
par le développement
de solutions de mobilité
durable
Conforter la présence
d'offres de transport
structurantes pour faciliter
la mobilité de tous.



Equipements et armature territoriale

29 communes identifiées **pôle supérieur ou intermédiaire** selon INSEE regroupent **70% de la population**

31 communes identifiées comme **pôle de proximité** (INSEE) regroupent **15% de la population**

Environ **15% de la population** est situé **loin des équipements** y compris les plus quotidiens

Enjeux

Conforter les caractères de centralités du cœur métropolitain

Conforter le maillage des centralités intermédiaires et de proximité

Organiser les équipements et services pour une population vieillissante

Commerce

L'**activité commerciale** progresse de **+3%** entre 2017 et 2022

86% des achats en 2022 se font sur le **territoire Sud Loire**

11% des achats en 2022 par **internet**

Enjeux

Redonner une attractivité commerciale aux centres villes, et centres bourgs

Accompagner la recomposition et la requalification des pôles commerciaux

Economie et emplois

Avec **224 440 emplois** en 2020, le Sud Loire est le **second bassin d'emplois** de l'aire métropolitaine (12 %), derrière l'agglomération lyonnaise (62 %).

+2% de l'emploi entre 2014 et 2020

159 000 postes de salariés privés au 1^{er} janvier 2024

Enjeux

Accompagner le tissu économique existant

Valoriser et accompagner le développement des secteurs d'activités porteurs

Biodiversité

88% du territoire est en surface agricole, forestières ou de landes

1 816 zones humides représentant près de **8 000 ha**, **51 tourbières** pour près de **800 ha**, liés à des **bassins de 4 600 ha**

59 communes sont concernées par une **zone prioritaire pesticides**, ou une zone sensible à l'eutrophisation, ou une zone vulnérable nitrate d'origine agricole

Enjeux

Maintenir la fonctionnalité écologique des espaces naturels inventoriés et protégés.

Protéger et valoriser les éléments de la trame bleue

Identifier et préserver les corridors écologiques

Concilier préservation de la biodiversité et développement de l'agriculture

Ressource en eau

Une consommation d'environ **115 m³/an/habitant**, en baisse depuis 10 ans

De bons à **très bons rendements** des réseaux d'eau potable pour la majorité du territoire : de **75 à 90%**

Des besoins d'**eau pour l'agriculture** conséquents, qui vont **augmenter** de près de **16% à horizon 2050** (Réchauffement)

Enjeux

Mettre en adéquation le projet de développement avec la ressource en eau disponible

Optimiser la gestion en eau

Adaptation au changement climatique et énergies

Les **températures** moyennes annuelles ont augmenté de **+ 2.2°C** entre 1953 et 2022

10% de la consommation **énergétique** du Sud Loire est produite par les **ENr** en 2022

Une **production de ENr** portée par le **bois (58.2%)**, suivi par la **géothermie** et les **pompes à chaleur (22.5%)**

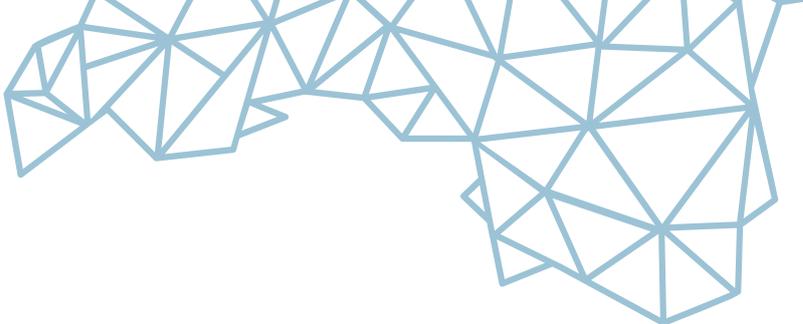
Enjeux

Réduire les consommations énergétiques

Développement la production d'énergies renouvelables

Développer des formes urbaines, des espaces publics ou privés rafraichissant

Maintenir des espaces agricoles et forestiers pour favoriser la séquestration carbone.



Agriculture et forêt

La **forêt** : **94 000 ha** dont **+ 150 ha** depuis 2010 ; **32 % du territoire** ; **1 668 entreprises** et **3 800 emplois** de la filière forêt-bois

L'**agriculture** : **51% du territoire**, environ **147 000 ha**.

Un **foncier grignoté** : **1 500 ha** environ sont passés d'**agricoles à urbanisés** entre 2010 et 2020. **500 ha** environ sont redevenus des **bois ou friches** (déprise agricole)

Des espaces protégés : **2 PAEN** sur territoire (le Gier pilatois, et l'ouest stéphanois, et **5 Zones Agricoles protégées** (ZAP)

2 488 exploitations agricoles en 2020, une **baisse de 30%** depuis 2010, représentant **3 800 unités de travail** annuels

20% des exploitations ont une activité de **diversification** notamment la **vente directe**

Enjeux

Préserver le foncier agricole, outil de base pour la production agricole

Pérenniser et consolider la diversité de l'économie agricole

Positionner l'agriculture comme acteur déterminant



Les trois objectifs détaillés du Scot

Répondre à l'urgence climatique

La préservation des ressources du territoire et un renforcement de la protection des habitants

La sobriété : valeur centrale du projet du Sud Loire

Les transitions à engager pour relever les défis de l'urgence climatique

Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire

Renforcer la position et le rôle du Sud Loire dans les dynamiques régionales et de l'Aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (AMELYSE)

Affirmer le rôle de l'armature territoriale comme modèle d'organisation garant de proximité et d'équilibre

Vers un habitat sobre en foncier, en énergie, et matériaux, diversifiés et innovants

Conforter le tissu économique et engager les nécessaires transitions

L'agriculture, pilier économique du territoire et levier majeur de transition

Construire une offre de mobilité durable, multimodale et décarbonée

Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire

Paysage et patrimoine : les piliers du cadre de vie

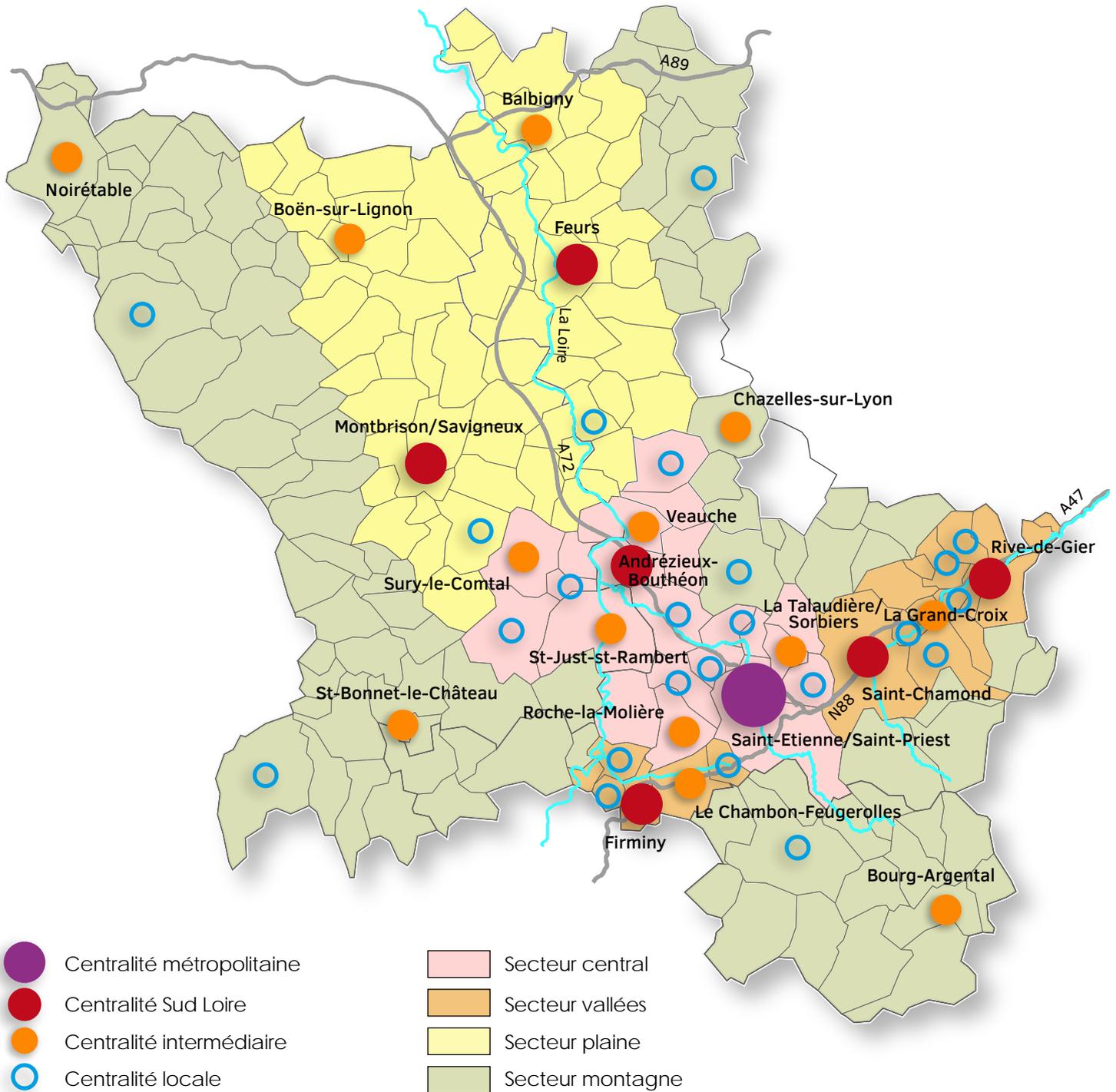
Agir pour la santé et le bien être des habitants

Retour de la nature au plus près des habitants, pour améliorer le confort et le vivre ensemble

Alimentation urbaine : entre besoins alimentaires, transition écologique et vivre la ville autrement

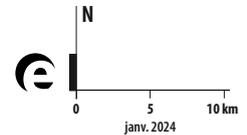
Tourisme et loisirs, pour le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire

Une armature territoriale finement construite



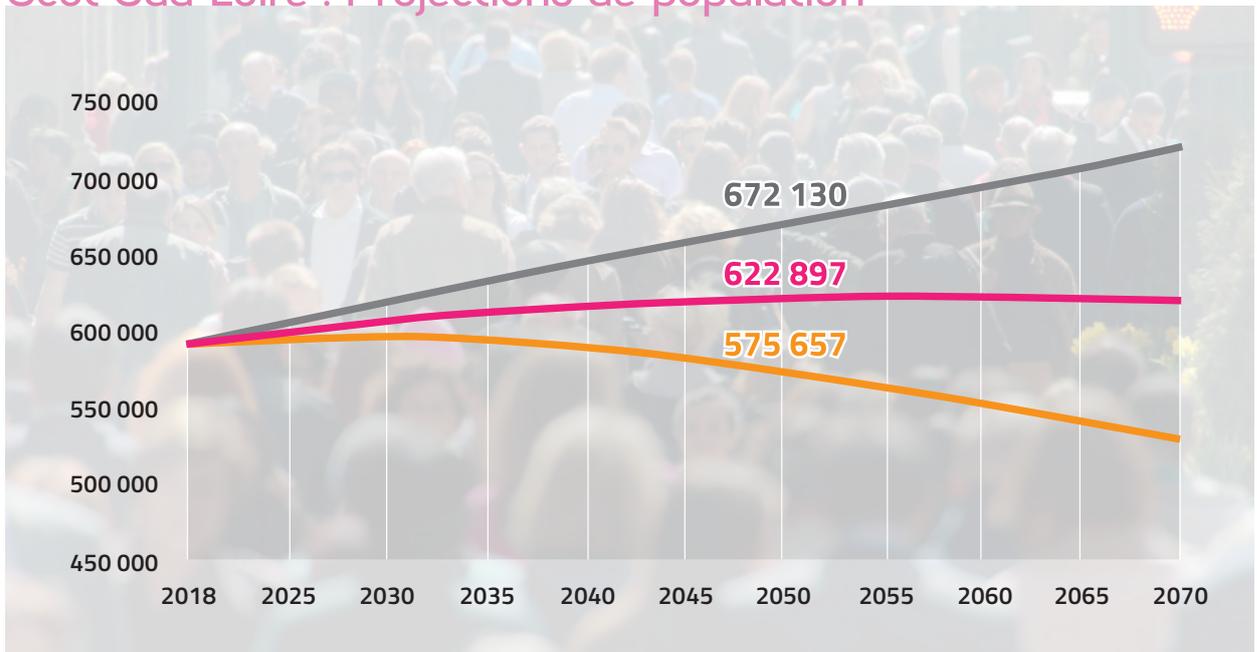
-  Centralité métropolitaine
-  Centralité Sud Loire
-  Centralité intermédiaire
-  Centralité locale

-  Secteur central
-  Secteur vallées
-  Secteur plaine
-  Secteur montagne



Prévoir la démographie, définir les besoins en habitat

Scot Sud Loire : Projections de population



Trois scénarii Omphale (INSEE) qui englobent les différentes projections

Le Scot Sud Loire est basé sur le scénario central qui identifie une progression de **+ 29 000 habitants en 2051**.

Il est à noter que le « pic démographique » serait atteint en **2057**.



Afin d'être en cohérence avec la trajectoire ZAN en 2051, la progression démographique est phasée sur 3 périodes qui permettent d'anticiper les besoins en logements :

2021/2031, période 1
2 550 logements par an

2031/2041, période 2
2 200 logements par an

2041/2051, période 3
2 150 logements par an

Calendrier global de la révision 2018-2025

		Comité syndical	Réunion publique	Forum élus	PPA	Enquête publique
29 mars 2018	Délibération de prescription de la révision	☑				
27 nov. 2018	Première réunion publique à Feurs – présentation de la procédure de Révision		☑			
01 avr. 2019	Comité de pilotage des personnes publiques associées				☑	
17 juin 2021	Forum de présentation du diagnostic aux élus			☑		
14 sept. 2021	Comité de pilotage des personnes publiques associées				☑	
09 déc. 2021	Présentation du diagnostic	☑				
22 sept. 2022	Forum de présentation du PAS aux élus			☑		
12 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
19 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
09 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
10 nov. 2022	Comité de pilotage des personnes publiques associées				☑	
16 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
01 déc. 2022	Débat préalable sur le projet d'aménagement stratégique	☑				
14 mars 2024	Présentation des options de consommation foncière	☑			☑	
07 juin 2024	Réunion publique de présentation du PAS		☑			
13 juin 2024	Comité de pilotage des personnes publiques associées PAS				☑	
28 juin 2024	Débat sur le projet d'aménagement stratégique (PAS)	☑				
sept. oct. 2024	Réunions publiques en vue de l'arrêt du projet		☑			
oct. nov. 2024	Comité de pilotage des PPA en vue de l'arrêt du projet				☑	
nov. déc. 2024	Délibération d'arrêt du projet	☑				

Scot Sud Loire
46 rue de la Télématique – BP 811
42952 Saint-Etienne cedex 9

04 77 92 15 78

accueil@scot-sudloire.fr

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot
SUD LOIRE

